

**INSTRUCTION DES DROITS DU SOL : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGOU**

Madame le Maire fait part de la délibération du 03 avril 2015 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigou relative à la mise en place d'une convention concernant l'instruction des droits du sol.

Elle informe que la loi Alur met fin au 1er juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants.

Précise qu'à compter de cette même date, le service urbanisme de la communauté de communes pourra instruire les actes du droit du sol des communes membres en lieu et place des services de la DDTM. Une convention délimitant les missions de chacun des intervenants et encadrant les actes à instruire doit être mise en place.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

SE PRONONCE favorablement à la mise en place d'une convention délimitant les missions de chacun des intervenants et encadrant les actes à instruire.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition des services pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à compter du 1er juillet 2015 avec la Communauté de Communes Conflent Canigou.

9-Classement des voies et équipements annexes du lotissement « Los Plas »

Madame le Maire informe que l'ancienne municipalité approuvait par délibération en mars 2004 le classement dans le domaine public des voies et réseaux du Lotissement Los Plas, et indique que l'acte approuvant ce classement n'a toujours pas été pris.

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de reprendre une délibération afin de régulariser ce classement pour l'euro symbolique.

**CLASSEMENT DES VOIES, ET EQUIPEMENTS ANNEXES DU LOTISSEMENT
LOS PLAS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Madame le Maire indique que par délibération en date du 10 mars 2004 l'ancienne municipalité approuvait le classement dans le domaine public des voies et réseaux du lotissement los plas.

A ce jour l'acte approuvant ce classement n'a toujours pas été pris.

Madame le Maire indique qu'afin de régulariser cette situation il y a lieu de reprendre une délibération pour l'acceptation de ce classement à l'euro symbolique, en précisant les parcelles concernées, à savoir :

Dans la voirie communale à caractère de rue les parcelles :

B 920 (573m²) pour une longueur de 45 mètres

B 921 (15 m²) pour une longueur de 54 mètres

B 922 (490 m²)

B 923 (101m²) pour une longueur de 15 mètres

Dans le domaine public à caractère d'espace vert les parcelles :

B 918 (189 m²)

*Dans le domaine public :
B 919 (47 m2)*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE l'incorporation pour l'euro symbolique dans le domaine public communal des voies et équipements annexes du lotissement los Plas des parcelles section B n° 920-921-922-923-918-919

AUTORISE Madame le Maire à mettre en place la procédure d'incorporation des voies et réseaux du lotissement los plas dans le domaine public communal.

DONNE pouvoir à madame le maire pour signer les pièces relatives à cette affaire.

10-Bail de location appartement mairie.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de bail à intervenir entre la commune et la locataire Madame LEGRAND Corinne à compter du 15 juin 2015, de fixer le prix du loyer mensuel à 450 €uros.

Monsieur Mir dit qu'il y aura un enfant en plus scolarisé à l'école communale.

<i>BAIL DE LOCATION APPARTEMENT MAIRIE</i>

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet de bail à intervenir entre la commune et la locataire Madame LEGRAND Corinne.

Elle invite le conseil municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

DE LOUER l'appartement sis 2 rue des écoles situé au-dessus de la mairie à compter du 15 juin 2015 à Madame LEGRAND Corinne.

APPROUVE le projet de bail présenté par Madame le Maire,

FIXE le loyer mensuel à la somme de 450.00 €, ce loyer sera révisé au terme de chaque année du bail selon l'indice de variation du coût de la construction publié par l'INSEE.

FIXE la caution à 450.00 € correspondant à un mois de loyer ;

DONNE DELEGATION à Madame le Maire pour la conclusion de cette affaire et la signature du bail de location à intervenir entre la commune et Madame LEGRAND Corinne.

11-Contrat concert.

Madame le Maire informe et présente le contrat à intervenir entre AB consultant et la commune, afin d'organiser un concert Swingin'Trenet.

Le programme de ce concert exceptionnel d'une notoriété internationale aura lieu le 25 juillet 2015 en l'église, sera représenté par Alain Brunet trompettiste, accompagné de son orchestre composé d'un pianiste, un batteur, d'un saxophoniste, d'un contre batiste pour jouer les chansons les plus connues de Charles Trenet.

L'entrée de ce concert sera payante, sur réservation en mairie et remise d'un ticket pour un montant de 10 €uros tarif plein et 8.50 €uros tarif réduit pour les enfants et les étudiants.

Le montant de ce concert s'élève à 3000 €uros HT.

Monsieur Vanelle informe que les tarifs d'un concert s'élève à 6000 Euros, et précise que la prestation du concert Swingin'Trenet s'élève à 3000 Euros HT.

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de mettre en place une régie temporaire festivités communales.

Madame le Maire informe qu'il y aura ce même jour l'inauguration du parc enfants à 11h en présence de la famille Bétoulières qui a eu la générosité de mettre à disposition son terrain.

CONTRAT CONCERT

Madame le Maire informe que dans le cadre des festivités estivales il est proposé d'organiser sur la commune, un concert swingin'Trenet le 25 juillet 2015.

Elle présente le contrat à intervenir entre AB consultant représenté par Alain Brunet et la commune.

Le montant de la prestation s'élève à 3000.00 € HT soit 3150.00 € TTC €

L'entrée au concert sera payante avec remise d'un ticket d'entrée :10.00 € tarif plein et 8.50€ tarif réduit pour les enfants de moins de 15 ans et les étudiants.

Il sera mis en place une régie de recette pour l'encaissement des entrées.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE l'organisation d'un concert swingin'Trenet le 25 juillet 2015.

APPROUVE la prestation de AB consultant représenté par Alain Brunet pour un montant de 3000.00 € HT soit 3150.00€ TTC.

DIT que l'entrée au concert sera payante comme défini ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat entre AB consultant et la commune.

MISE EN PLACE REGIE TEMPORAIRE FESTIVITES COMMUNALES

Madame le Maire indique qu'afin de pouvoir percevoir la recette des entrées pour les manifestations payantes organisées par la commune, il y a lieu de mettre en place une régie de recettes temporaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE la mise en place d'une régie de recettes temporaire pour l'encaissement des manifestations payantes organisées par la commune.

12 - Demande de subvention à Madame la Présidente du Syndicat Mixte Canigou Grand Site « Porte à Bretèche ».

Madame le Maire informe que suite au projet de travaux de restauration de la porte à bretèche, il y a lieu afin de financer cette opération pour aider la commune à solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Madame la Présidente du Syndicat Mixte Canigou Grand Site.

DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE CANIGOU GRAND SITE « PORTE A BRETECHE »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au projet de travaux de restauration de la « porte à bretèche » pour un montant de 50 594.35 € HT soit 60 713.22 €

TTC pour lequel un dossier préalable au lancement d'une campagne de mécénat populaire avec la fondation du patrimoine et une convention de souscription entre la commune et la fondation ont a été mis en place, il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Madame la présidente du Syndicat Mixte Canigou Grand Site.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de restauration de la « porte à bretèche » pour un montant de 50 594.35 € HT soit 60 713.22 € TTC.

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de Madame la présidente du Syndicat Mixte Canigou Grand Site pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

13- Demande de subvention à Madame la Présidente du Conseil Général « Porte à bretèche ».

Madame le Maire informe que suite au projet de travaux de restauration de la porte à bretèche, il y a lieu afin de financer cette opération pour aider la commune à solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL
« PORTE A BRETECHE »**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au projet de travaux de restauration de la « porte à bretèche » pour un montant de 50 594.35 € HT soit 60 713.22 € TTC pour lequel un dossier préalable au lancement d'une campagne de mécénat populaire avec la fondation du patrimoine et une convention de souscription entre la commune et la fondation ont a été mis en place, il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de restauration de la « porte à bretèche » pour un montant de 50 594.35 € HT soit 60 713.22 € TTC.

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

14-Demande de subvention à Monsieur le Président du Conseil Régional « Porte à bretèche »

Madame le Maire informe que suite au projet de travaux de restauration de la porte à bretèche, il y a lieu afin de financer cette opération pour aider la commune à solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

« PORTE A BRETECHE »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au projet de travaux de restauration de la « porte à bretèche » pour un montant de 50 594.35 € HT soit 60 713.22 € TTC pour lequel un dossier préalable au lancement d'une campagne de mécénat populaire avec la fondation du patrimoine et une convention de souscription entre la commune et la fondation ont été mis en place, il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Régional.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de restauration de la « porte à bretèche » pour un montant de 50 594.35 € HT soit 60 713.22 € TTC.

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Régional pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

15-Demande de subvention à Monsieur le Directeur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée « Porte à bretèche ».

Madame le Maire informe que suite au projet de travaux de restauration de la porte à bretèche, il y a lieu afin de financer cette opération pour aider la commune à solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Monsieur le Directeur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT
AGRICOLE MUTUEL SUD MEDITERRANEE
« PORTE A BRETECHE »**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au projet de travaux de restauration de la « porte à bretèche » pour un montant de 50 594.35 € HT soit 60 713.22 € TTC pour lequel un dossier préalable au lancement d'une campagne de mécénat populaire avec la fondation du patrimoine et une convention de souscription entre la commune et la fondation ont été mis en place, il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Monsieur le directeur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de restauration de la « porte à bretèche » pour un montant de 50 594.35 € HT soit 60 713.22 € TTC.

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de Monsieur le directeur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

16-Extension du cimetière communal et choix entreprise.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'extension du cimetière; il s'agit de créer 18 casiers individuels en granit de marbre noir et blanc polie, de créer un jardin du souvenir sur le terrain où se trouve actuellement le Christ.

Elle informe que le montant total des casiers et jardin du souvenir s'élève à 20 784 Euros TTC, et afin de pouvoir réaliser cet extension rapidement il y a lieu d'effectuer un virement de crédit.

EXTENSION CIMETIERE COMMUNAL ET CHOIX ENTREPRISE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'agrandir le cimetière communal afin de répondre à un besoin d'emplacements et disposer d'un jardin du souvenir destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation.

L'extension du cimetière existant sera effectué sur une parcelle contiguë cadastré C 189 et appartenant à la commune.

Madame le Maire informe que trois entreprises ont été consultées pour les travaux d'extension du cimetière : construction de 18 casiers et création d'un jardin du souvenir.

*Pompes funèbres A.VILA : 15 120.00 € HT soit 840.00 € HT le casier
Jardin du souvenir 2 200.00 € HT
TOTAL HT 17 320.00 € – TTC 20 784.00 €*

*Pompes funèbres J.CASAS : 17 820.00 € HT soit 990.00 € HT le casier
Jardin du souvenir 2 550.00 € HT
TOTAL HT 20 370.00 € - TTC 24 444.00 €*

*SARL BUISAN : 18 900.00 € HT soit 1 050.00 € HT le casier
Jardin du souvenir 2 600.00 € HT
TOTAL HT 21 500.00 € – TTC 25 800.00 €*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

DECIDE l'extension du cimetière sur le terrain cadastré C 189 appartenant à la commune

DECIDE de retenir les pompes funèbres A.VILA pour l'extension du cimetière avec construction de 18 casiers et construction d'un jardin du souvenir d'un montant de 17 320.00 € HT soit 20 784.00 € TTC

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en place de cette opération.

17 - Virement de crédits.

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de transférer la 2^{ème} tranche du jardin d'enfants, qui se réalisera par les subventions en cours de demande, et une partie bloqué pour le financement du PLU dont la somme qui sera à payer sur 3 années ; soit 18 144 Euros du jardin d'enfants et 2640 Euros du PLU.

Madame le Maire indique que la 2^{ème} tranche du jardin d'enfants se poursuivra puisque les acquisitions des casiers seront payantes et l'investissement du cimetière sera récupéré.

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 VIREMENT DE CREDITS
OUVERTURE DE PROGRAMME**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu afin de pouvoir inscrire la dépense pour l'extension du cimetière par la construction d'un enfeu de 18 casiers et la construction d'un jardin du souvenir sur le terrain jouxtant le cimetière, de procéder à l'ouverture du programme 121 (extension cimetière) et à procéder aux virements de crédits suivants.

<i>Désignation</i>	<i>Diminution Sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
<i>D 2188 programme 113 (Aménagement jardin d'enfants)</i>	<i>18 144.00</i>	
<i>D 204 programme 110 (révision PLU)</i>	<i>2 640.00</i>	
<i>D 21316 programme 121 (Extension cimetière)</i>		<i>20 784.00</i>

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder à l'ouverture de programme 121 (extension cimetière) et virements de crédits ci-dessus.

18 - Charte du parc de jeux par les enfants de CM1 – CM2.

Madame le Maire informe suite au Conseil Municipal des enfants du CM1 et CM2 qu' il a été décidé de mettre en place une charte du parc de jeux.

Elle donne lecture de cette charte.

Voir détail de la charte en annexe.

CHARTRE DU PARC DE JEUX PAR LES ENFANTS DE CM1-CM2

Madame le Maire indique que suite au Conseil Municipal des enfants du CM1 et CM2 organisé par leur professeur des écoles, ils ont décidé de mettre en place une charte du parc de jeux récemment installé sur la commune.

Madame le Maire donne lecture de cette charte et propose qu'elle soit affichée sur le terrain de l'aire de jeux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE la charte réalisée par les enfants de CM1-CM2

ACCEPTE que cette charte soit affichée sur le terrain de l'aire de jeux.